



SYNDICAT LA CGT DU PERSONNEL

DÉPARTEMENTAL 63

Site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

LETTRE DE DIFFUSION CGT CG 63 N° 156 du 31 MAI 2013

SOMMAIRE

ACTUALITÉ CG Puy-de-Dôme

Site internet CGT CG63 nombre de visites : plus de 24 900

Prochaines réunions

[Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Heures Mensuelles d'Information CGT

Rapport d'activités du 30 mai 2013 [Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Fête de l'UD CGT le samedi 15 juin 2013

Chiffres du chômage en Auvergne

Les cheminots en grève le 13 juin. Tract aux usagers

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

Quelques chiffres

Propositions de la CGT pour la retraite

Chiffres du chômage Toujours le même mauvais scénario depuis des mois

Hôpital Investir dans ses missions sociales et de santé publique, c'est bon pour le développement humain et économique

Loi de sécurisation de l'emploi Nouvelle pression du MEDEF via le conseil constitutionnel !

Rassemblement du 19 juin Déclaration des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, UNSA, membres de la CES

Emploi Le portage salarial enfin encadré

Hommage Georges Moustaki, un compagnon de route

Les 5 de Roanne Criminalisation inacceptable

ACTUALITÉ STATUTAIRE

Catégorie C Parcours professionnels, carrières, rémunérations Réunion du 21 mai 2013

DIR Massif Central Relevé de décision

LA CITATION DE LA SEMAINE

ILS ONT OSE LE DIRE :

LE DESSIN DE LA SEMAINE

LA PHOTO DE LA SEMAINE

ACTUALITE CG Puy-de-Dôme

Site internet CGT CG63 nombre de visites :

Plus de 24 900 visites

Prochaines réunions

-CTP :

*10 Juin 2013

*21 novembre 2013

-CHS : 4 juin 2013

-CAP des avancements d'échelon de l'année 2013 le jeudi 20 juin 2013

[Suite Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

Heures Mensuelles d'Information CGT

Mardi 9 juillet 2013 de 9 heures à 12 au collège Antoine de Saint Exupéry à Lempdes

[Rapport d'activités du 30 mai 2013 Non public, réservé aux syndiqués CGT](#)

ACTUALITE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Fête de l'UD CGT le samedi 15 juin 2013



Samedi 15 juin, place du 1er Mai à Clermont-Ferrand Dès 14h00 ouverture au public

Entrée à 5€ sur place

Billets en prévente militante à 3€ (entrée et tombola)

[Télécharger l'affiche en pdf](#)

[Télécharger le programme en pdf](#)

[Visionner un avant goût de la soirée festive...](#)

Chiffres du chômage en Auvergne

Les chiffres de l'emploi en Auvergne... à regarder de près.

Résultats de choix politiques à combattre mais le patronat porte une large responsabilité aussi.

Mais nous avons des propositions à porter, par la lutte, alors que le dialogue social est faussé.

[Lire le communiqué de l'observatoire de l'emploi \(pdf\)](#)

Les cheminots en grève le 13 juin. Tract aux usagers

Le Gouvernement et la Direction de la SNCF refusent d'entendre les exigences des cheminots et poursuivent leur logique du «tout business» au mépris du Service Public SNCF et des conditions sociales des cheminots.

Par conséquent, l'intervention des cheminots est indispensable et urgente pour permettre par le rapport de force d'imposer d'autres choix !

Les fédérations syndicales de cheminots CGT, UNSA, SUD-Rail, CFDT ont déposé un préavis de grève national unitaire couvrant la période de travail du mercredi 12 juin 2013 à 19h00 au vendredi 14 juin à 8h00 pour exiger des réponses à leurs revendications !

[Lire le tract aux usagers \(pdf\)](#)

[Lire l'appel unitaire \(pdf\)](#)

ACTUALITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

QUELQUES CHIFFRES

Au 15 Mars 2013

Nota : les chiffres indiqués sont mensuels sauf indication complémentaire.

I - RETRAITES ET PENSIONS

□ PENSION DES FONCTIONNAIRES

Le minimum mensuel de pension des fonctionnaires s'élève au 1^{er} janvier 2012 à **1108,71 €** 40 ans de services :

1065,63 € 30 ans ; **784,41 €** 20 ans ; **330,55 €** 12 ans.

□ REGIME GENERAL

Revalorisation au 1^{er} avril 2012 : **2,1 %**

- Montant maximum à 60 ans (théorique) : **1515,50 €** (montant inchangé fixé en fonction du plafond de la Sécurité sociale).
- Minimum contributif (159 trimestres et +) : **620,92 €**

Le montant est majoré de 3 % au titre des périodes cotisées égales ou supérieures à la durée des cotisations requises (160 trimestres en 2008). Montant maximum : **678,50 €**.

Majorations sans considération de ressources, 10 % pour 3 enfants au moins. Sous conditions de ressources pour tierce personne : **1082,43 €** pour un enfants à charge : **94,98 €**

□ RETRAITES COMPLEMENTAIRES

Valeur annuelle du point en euros au 1^{er} avril 2012.

ARRECO : **1,2414 €** en augmentation de 2,25 %. Le salaire de référence ou prix d'achat d'un point à **15,0528 €**.

AGIRO : **0,4330 €** en augmentation de 1,82 %. Le salaire de référence ou prix d'achat d'un point à **5,2509 €**

IRCANTEC (au 1^{er} avril 2012) : **0,46851**. La valeur du salaire de référence (prix d'achat d'un point de retraite) a été fixé pour l'année 2012 à **3,904 €**.

□ PENSION MILITAIRE ET RETRAITE DU COMBATTANT

Valeur du point d'indice servant au calcul des pensions militaires d'invalidité (PMI), des retraites du combattant et du plafond majorable des rentes mutualistes anciens combattants au 1^{er} janvier 2012 : **13,91 €**.

Pour bénéficier de la retraite du combattant, il faut être titulaire de la Carte du combattant. La carte de combattant et le Titre de Reconnaissance de la Nation (TRN), réservés aux seuls anciens combattants et familles de « Mort pour la France », permettent la Rente mutualiste ancien combattant (rente non imposable, subventionnée par l'Etat, dont les versements sont déductibles en totalité des revenus).

□ PENSION DE REVERSION

REGIME GENERAL

- Elle est de 54 % de la pension du conjoint décédé. Elle est sous conditions de ressources, soit depuis le 1^{er} janvier 2012 : **19.177,60 €/an** pour 1 personne ; **30684,16 € an** pour 1 ménage.

- Montant minimum au 1^{er} avril 2012 : **279,95 €** pour 60 trimestres validés.
- Montant maximum au 1^{er} janvier 2012 : **818,37 €** (54 % du montant maximum de retraite).

FONCTION PUBLIQUE

- Elle est égale à 50 % de la pension du conjoint décédé, sans condition de ressources.

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

- Elle est de 60 % de la retraite complémentaire du conjoint décédé, sans condition de ressources. Condition d'âge actuelle : 55 ans sauf si au moins deux enfants à charge au moment du décès.

□ COTISATIONS SUR PENSIONS ET RETRAITES

- Retraités imposables : CSG **6,6 %** et RDS **0,5 %**.
- Retraités non imposables mais dont le revenu fiscal de référence dépasse le plafond défini chaque année par l'administration : CSG **3,8 %** et RDS **0,5 %**.
- Retraités non imposables dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond : Ni CSG ni RDS.

Pour la complémentaire, cotisation maladie : **1 %** (1,5 % en Alsace et Moselle) au 1^{er} janvier 2012.

II - REPERES

□ SMIC

Le salaire minimum de croissance est fixé, depuis le 1^{er} janvier 2013 à **9,43 €** de l'heure, soit pour 35 heures par semaine : **1430,22 €/mois**.

□ RSA

Le revenu de solidarité active est fixé au 1^{er} janvier 2013 pour 1 personne : **483,24 €** ; 2 personnes : **724,86 €** (couple, 1 personne avec un enfant) ; 3 personnes : **869,93 €** (couple avec 1 enfant ; 1 personne et 2 enfants).

□ INDICE DES PRIX (JANVIER 2013)

- Avec tabac : 126 soit - 0,5 % sur un mois et + 1,2 % sur 12 mois (base revalorisation Smic)
- Hors tabac : 125,48 soit - 0,6 % sur un mois et + 1 % sur 12 mois

□ INDICE REVALORISATION LOYER

4^{ème} trimestre 2012 : **123,97** soit + 1,88 %

III - SECURITE SOCIALE

□ REGIME GENERAL

- Plafond au 1^{er} janvier 2013 (calcul des cotisations retraites) : **3086 €**

□ FORFAITS

- Hospitalier : **18 €/jour**
- Hospitalier psychiatrique : **13,50 €/jour**
- Par acte médical : **1 €** (plafond : **50 €/an**)
- Par boîte de médicaments : **0,50 €** (plafond **50 €/an**)
- Par acte médical de + de 91 € : **18 €**

□ HANDICAP

- Allocation adulte handicapé (AAH).
Maximum au 1^{er} avril 2012 pour 1 personne : **759,98 €**
- Complément AAH (loi 11/02/2005) : **179,31 €**
- Plafond de ressources à ne pas dépasser
Pour 1 personne : **9119,75 €/an**
Pour un couple : 18239,52 : **18239,52 €/an**
Par enfant à charge : + **4559,87 €/an**

□ COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

REGIME DE BASE

- Revenu fiscal de référence n'excède pas : **9356 €/an**
Jusqu'au 30 septembre 2013 ; Au-dessus : cotisation à 8 %
Cette aide ne concerne pas les retraités, qui en tant que pensionnés sont assurés sociaux et de ce fait bénéficient du droit à l'assurance.

COMPLEMENTAIRE OU CMUC

Plafond de ressources annuelles au 31 janvier 2012

Pour 1 personne : **7934 €**

Pour 2 personnes : **11902 €**

Pour 3 personnes : **14282 €**

□ AIDE POUR COMPLEMENTAIRE SANTE

- Une aide est accordée pour le paiement d'une complémentaire santé aux personnes ne pouvant pas prétendre au bénéfice de la Cmuc mais dont les ressources ne dépassent pas 35 % du plafond CMU au 1^{er} juillet 2012 :

Pour 1 personne : **893 €** - pour 2 personnes : **1339 €**

Pour 3 personnes : **1607 €**

Montant de l'aide annuelle de complémentaire santé :
- 16 ans : **100 €** / 16-49 ans : **200 €** / 50-59 ans : **350 €**
/ + 60 ans : **500 €** (l'aide est plafonnée au montant de la cotisation ou de la prime due).

IV - ALLOCATIONS

□ ALLOCATION VEUVAGE

Au 1^{er} avril 2012

- Plafond de ressources : **2229 €/trimestre**
- Montant : **594,40 €**

□ ALLOCATION PERTE D'AUTONOMIE (APA)

- Concerne les personnes classées dans les Gir 1 à 4
- Montant alloué en fonction du Gir et des ressources au 1^{er} avril 2012.

A DOMICILE (AIDE MAXIMALE)

Gir 1 : **1288,08 €/mois** Gir 3 : **828,05 €/mois**

Gir 2 : **1104,06 €/mois** Gir 4 : **552,03 €/mois**

PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE DE 90 % DU TARIF A L'EXONERATION TOTALE (RESSOURCES INFERIEURES A **725,22 €/mois** au 1^{er} avril 2012).

EN ETABLISSEMENT

L'aide est égale aux montants des tarifs Gir 1 et 2 ou Gir 3 et 4 suivant le degré de dépendance pour les ressources inférieures à **2392,17 €/mois** au 1^{er} avril 2012. Au-dessus, un coefficient réducteur de 20 à 80 % est appliqué. Dans tous les cas la personne hébergée doit acquitter un ticket modérateur correspondant au montant du tarif Gir 5 et 6.

□ AIDE MENAGERE

Barème caisse de retraite au 1^{er} janvier 2012

Concerne les personnes classées en Gir 5 et 6 de + 60 ans. Montant de la participation horaire pour le bénéficiaire, selon les ressources. *Trois exemples :*

| RESSOURCES MENSUELLES | | PARTICIPATION BENEFICIAIRE |
|-----------------------|-----------------|----------------------------|
| Personne seule | Couple | |
| Jusqu'à 807 € | Jusqu'à 1403 € | 1,92 € |
| 808 € à 865 € | 1404 € à 1498 € | 2,68 € |
| + 1528 € | + 2293 € | 14,01 € |

IV - minima sociaux

(Revalorisation au 1^{er} avril 2012)

□ ASPA

- Allocation de solidarité aux personnes âgées concerne les personnes qui n'ont jamais ou peu cotisé (remplace le minimum vieillesse). Elle est attribuée sous condition d'âge (65 ans), de ressources et de séjour sur le Territoire national (6 mois) :

Pour 1 personne : **777,16 €**

Pour 2 personnes : **1206,59 €**

Elle est récupérable sur succession dépassant **39000 €**

- L'Aspa reprend largement le dispositif du minimum vieillesse qui est encore servi.
Nota : Les actuels bénéficiaires des prestations contributives du minimum vieillesse continuent à les percevoir selon les règles applicables avant leur abrogation. Mais ils peuvent y renoncer pour bénéficier de l'Aspa. ATTENTION : L'option est irréversible.

- Allocation supplémentaire (FNS) au 1^{er} avril 2012 :

Pour 1 personne : **500,77 €**

Pour 2 personnes : **653,81 €** (couple marié).

Propositions de la CGT pour la retraite

Les droits

- Taux de remplacement 75 % minimum pour une carrière complète.
- Pas de pension inférieure au SMIC (revendiqué par la CGT) pour une carrière complète.
- Ouverture du droit à retraite à 60 ans pour tous.
- Départ anticipé avec pension complète dans le cadre de la reconnaissance de la pénibilité.
- Validation des années d'études.
- Validation des périodes de précarité subie.
- Indexation pensions et salaires portés au compte sur salaire moyen.
- Retour aux 10 meilleures années pour la détermination du salaire annuel moyen du privé.
- Renforcement des mesures solidaires, notamment celles qui concourent à corriger les inégalités femmes-hommes.

Le financement

- Toutes nos propositions ont pour effet de générer des emplois et donc des cotisations.
 - Suppression des exonérations et instauration de la double modulation des cotisations dites « patronales » (≈10 Mds)
 - Élargissement de l'assiette de cotisations à l'épargne salariale (intéressement, participation...) et aux primes pour les fonctionnaires (≈10 Mds)
 - Mise à contribution des revenus financiers des entreprises (≈20 Mds).
 - Augmentation en tant que de besoin des cotisations (en priorité les cotisations dites « patronales »).
- Naturellement, conquérir de l'emploi pérenne, bien rémunéré avec de bonnes conditions de travail est un passage obligé pour financer durablement une protection sociale de haut niveau.
- Exemple : le respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes apporterait un solde positif de 5 milliards d'€ dès 2015 et près de 10 milliards d'€ en 2020.

Coordination et solidarité

La CGT propose la mise en place d'une maison commune des régimes de retraite afin de coordonner et de solidariser les régimes sur la base :

- D'un socle commun de droits et de garanties (nivellement par le haut) tout en tenant compte des particularités attachées à chaque régime et de la nécessité de maintenir des modes différents d'acquisition et de restitution des droits.
- D'une harmonisation par le haut des droits solidaires (minima, droits familiaux et conjugaux, précarité, handicap...).

En outre, la maison commune des régimes de retraite permettra :

- Le traitement de la question des polypensionnés.
- Le pilotage des compensations entre régimes.

Enfin, les délibérations au sein de la maison commune des régimes de retraite seront assurées par des représentants des salariés élus.

Chiffres du chômage Toujours le même mauvais scénario depuis des mois

Dans quelques heures, les chiffres du chômage vont tomber. Depuis longtemps déjà nous le savons : ils ne sont pas bons ; ils sont continuellement détestables depuis des mois. Les commentateurs commentent mais les salariés n'ont pas besoin des chiffres pour le savoir et le vivre. Plusieurs millions vivent le chômage parce que les politiques suivies mettent l'emploi sous pression. L'absence de stratégie industrielle ne permet pas de créer de richesse. (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Hôpital Investir dans ses missions sociales et de santé publique, c'est bon pour le développement humain et économique

Mobilisons-nous le 15 juin L'actualité politique, sociale et économique est à nouveau marquée par la situation de nos hôpitaux. Partout sur le territoire, des hospitaliers, la population, des élus continuent de se mobiliser pour leur hôpital. Madame la ministre des affaires sociales et de la santé défend ses réformes ; « le pacte territoire santé » et « le pacte de confiance pour l'hôpital » dans le cadre de la mise en place d'une stratégie nationale de (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Loi de sécurisation de l'emploi Nouvelle pression du MEDEF via le conseil constitutionnel !

La loi dite de « sécurisation de l'emploi » adoptée par le parlement est entrée dans une nouvelle phase avec l'examen par le Conseil constitutionnel. La CGT réaffirme son opposition à cette loi, conforme aux grandes lignes de l'ANI du 11 janvier 2013. Cet accord, inspiré directement des revendications du Medef, a conduit à une loi qui va aggraver la situation des salariés et de l'emploi. Le Conseil constitutionnel fait l'objet d'une saisine de la part (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Rassemblement du 19 juin Déclaration des organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, UNSA, membres de la CES

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, UNSA membres de la Confédération européenne des syndicats s'inscrivent dans la campagne décidée par la CES en vue du Conseil européen des 27 et 28 juin 2013 qui doit examiner une feuille de route pour une dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM). Les politiques d'austérité font la démonstration de leur inefficacité, l'Europe doit changer de cap. Si les politiques économiques coordonnées et (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Emploi Le portage salarial enfin encadré

La ténacité a payé. Alors que l'ANI du 11 janvier qui déréglemente le droit du travail a été traduit dans la loi en quelques mois, cet accord qui régleme l'activité de portage salarial, signé en 2010 par la CGT, LA CFDT, LA CGC et la CFTC, aura attendu 2 ans et 10 mois avant d'être étendu, c'est-à-dire généralisé. L'unité syndicale qui avait prévalu lors de la négociation de cet accord s'est poursuivie pour parvenir à vaincre le blocage et le lobbying exercés (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Hommage Georges Moustaki, un compagnon de route

« Viens, écoute, ces mots qui vibrent sur les murs du mois de mai » écrivait Georges Moustaki dans le "Temps de vivre". « Je voudrais sans la nommer vous parler d'elle... On l'appelle révolution permanente ». C'est un artiste engagé, contestataire, révolté contre les injustices qui vient de s'éteindre. Chanteur, parolier, poète, il a écrit pour les plus grands : Piaf, Reggiani, Barbara, Greco et tant d'autres. Humaniste et progressiste, c'est sa rencontre avec (...) [Voir tout le texte >>>](#)

Les 5 de Roanne Criminalisation inacceptable

La CGT et ses Fédérations Santé Action Sociale et Travailleurs de l'État dénoncent avec fermeté les « attaques » envers les militants, attaques qui criminalisent l'action syndicale. Cette criminalisation se multiplie et atteint des limites inacceptables dans une démocratie. L'exemple des 5 de Roanne en est l'illustration. À ce titre, elle est emblématique de l'acharnement opéré sur nos militants. Ces intimidations et multiples pressions ne sont pas dignes (...) [Voir tout le texte >>>](#)

ACTUALITE STATUTAIRE

Catégorie C Parcours professionnels, carrières, rémunérations Réunion du 21 mai 2013

Un document préparatoire nous est parvenu le 14 mai. Ce document est joint en fin de ce compte-rendu, accompagné d'un tableau comparatif avec les éléments que nous connaissions, c'est à dire les bornages de haut et de bas des échelles 3 à 6, et pas les échelons intermédiaires.

Antérieurement à la réunion, cette évolution de la grille avaient été présentée comme temporaire et applicable au 1er janvier 2014, car des mesures urgentes pour la catégorie C sont considérées comme justifiées par la Fonction publique, sans attendre la renégociation plus globale de toute la grille cet automne.

La CGT a toujours considéré que saucissonner les questions débouche sur une impasse, et que si des mesures urgentes doivent être prises, elles doivent l'être dans un cadre global.

Nous en avons eu la parfaite démonstration pendant cette réunion, au contenu plus que décevant.

Lire la suite <http://www.cgt63.fr/CG63/images/stories/tracts/negosalaire21mai%202013.pdf>

DIR Massif Central Relevé de décision

DIR Massif Central

Relevé de décisions suite à audience CGT du 28 mai 2013 dans le cadre du mouvement de grève du même jour

| <i>Revendication CGT</i> | <i>Réponse de l'administration</i> |
|--|--|
| reconnaissance de la pénibilité par l'octroi d'une bonification de 25% des années de service actif | Le directeur partage le constat d'un vieillissement du personnel (départs à la retraite retardés). La direction en témoignera auprès du ministère et signalera l'intérêt d'une réponse sur ce point. |
| ouverture de négociations statutales et catégorielles (revalorisations des primes et indemnités, astreinte, PTETE à 5000 euros pour tous, intégration des primes dans le salaire...) | La direction témoignera auprès du ministère des difficultés générées par les différences de PTETE au niveau des mutations et des relations inter-CEI. Elle fera également remonter la revendication de la CGT d'une PTETE à 5000€ pour tous ainsi que d'une revalorisation de l'astreinte. |
| augmentation du point d'Indice | La direction constate la non augmentation du point d'Indice depuis 3 ans ainsi que l'apparition de nouvelles situations financières délicates. Elle en témoignera auprès du ministère. |
| engagement ministériel clair rejetant de nouvelles privatisations de services ou de missions | La mise en concession posera des difficultés de fonctionnement de la DIR (Impact lourd sur l'organisation d'un CEI). La direction fera remonter au ministère la forte opposition des personnels aux projets de concession. |
| amiante : Information du personnel, moyens garantis pour les médecins de prévention d'effectuer le suivi médical, extension du décret C3A | Une note d'information à destination de l'ensemble des agents de la DIRMC sera diffusée dans les prochains jours. Une réunion spécifique d'information pour l'ensemble des personnels sera organisée dans chaque CEI en présence, si possible, d'un membre du CHSCT. Une note spécifique sera établie à destination des agents du CEI d'Issoire-Clermont concernés par une section A75 où de l'amiante a été trouvée. Les moyens nécessaires seront donnés aux médecins de prévention pour assurer leurs missions de suivi et de surveillance. |
| ouverture de négociations sur les conditions et l'organisation de travail, suppression du DOSI de l'ordre du jour du CT du 27 mai. pas de DOSI avant la fin des négos ! | La direction confirme que le protocole de 2007 sera appliqué notamment l'intervention à deux agents de jour comme de nuit sur l'ensemble des interventions et sur tout le réseau. Ce protocole restera une des bases incontournables de l'élaboration des DOSI. |
| arrêt des comportements anti syndicaux (sanctions, discriminations...), et antisociaux à la DIR MC ! | Pour un cas spécifique d'un agent du district centre un rendez-vous particulier sera pris entre l'agent, sa hiérarchie et le SG. La procédure du maintien dans l'emploi sera examinée au prochain CT. |
| conduite à 2 en VH. maintien de l'organisation VH | L'organisation de la VH ne sera pas modifiée pour l'hiver 2013-2014. Sur le district centre, une étude sera menée pour optimiser l'organisation en place. |
| engagement et calendrier de construction du CEI d'Aubenas | Le projet de CEI figure au schéma pluriannuel de l'immobilier technique des DIR suivi par la DIT. La DIR est chargée de faire avancer le projet technique afin d'être en capacité d'engager les travaux au plus tôt. |
| rattrapage paiement jours fériés en astreinte depuis début DIR | Le SG fera, sous deux mois, une proposition concrète de régularisation à l'ensemble du personnel. |
| maintien de la dotation EPI | La dotation 2013 est confirmée avec une baisse de 10% pour tenir compte de la baisse générale du budget de fonctionnement de la DIR. Elle sera fournie pour partie sur 2013 et pour partie sur 2014. Une réévaluation de la dotation pourra être envisagée en 2014. |
| formations dans leur centre des agents, sur leur matériel ; il est plus logique, pratique et moins coûteux de déplacer 2 formateurs que 10 agents... | Accord de la direction sur le principe d'optimiser les lieux de formation en fonction des agents et des formateurs concernés. |

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Le mariage est la cause principale de divorce. » *Oscar Wilde*

ILS ONT OSE LE DIRE :

« Franchement, le jour du 26 mai, la manif pour tous. On se dit : 'Franchement, qu'est-ce qu'ils nous en mettent dans la tête!... On ne peut pas voir un film à la télévision, une série, sans qu'il y ait les gays qui s'expriment. Maintenant, c'est la palme d'or. Bon, ça va quoi !' » *Christine Boutin*

LE DESSIN DE LA SEMAINE

CASSEURS POUR TOUS !!



LA PHOTO DE LA SEMAINE



PERMANENCES CGT

Les mercredis 5 juin, 18 juin, 3 juillet de 14 h 30 à 17 h, Au local syndical à l'Hôtel du département à Clermont-Ferrand tél 0473290985

Le syndicat CGT du personnel départemental vous invite à vous connecter le plus souvent possible sur notre site internet : <http://www.cgt63.fr/CG63/>

Les informations sont mises en ligne en temps réel. Pour rester informés classez notre site dans vos favoris.